



Titre de l'action : **Contrôler les truffes d'automne**

Objectifs visés :

- Acquérir le savoir-faire nécessaire au contrôle des truffes fraîches d'automne en vue de leur commercialisation, conformément aux réglementations en vigueur.

Modes de validation :

- Formation non certifiante. Délivrance à l'issue, d'une attestation de suivi et de compétences acquises.

La durée de l'action exprimée a minima en heures :

1 session de 3 demi-journées (12 h), participation obligatoire à 3 marchés sur 4 propositions :

- Marché d'**IS-SUR-TILLE** le **11 octobre 2025**,
- Marché de **PULNOY** le **08 novembre 2025**,
- Marché de **REIMS** le **15 novembre 2025**,
- Marché de **TROYES** le **06 décembre 2025**.

Voie de formation : formation continue.

Modalités d'alternance, le cas échéant : sans objet.

Modalités pédagogiques : Applications pratiques.

Contenus principaux de la formation :

- Sous la conduite d'un formateur, mise en pratique du contrôle des truffes d'automne lors des marchés et du respect de la réglementation par les vendeurs.

Modalités d'évaluation des objectifs :

- Positionnement initial : autoévaluation des acquis,
- Modalité d'évaluation des acquis : autoévaluation et feedback en cours et fin de formation.

Public ciblé :

- Trufficulteurs adhérents à l'ARTBFC ou ATGE,
- Tout trufficulteur adhérent à une association affiliée à la FFT.

Prérequis :

- Avoir suivi la formation « Bien vendre ses truffes »

Conditions d'inscription : être majeur.

Tarifs : frais pédagogiques **225 €** net de taxe.

Information sur la rémunération et les financements :

- Pour bénéficier d'un financement VIVEA, la date limite de dépôt du dossier d'inscription est d'environ 1 mois avant le début de session.
- Le coût de la formation peut être pris en charge individuellement ou l'employeur et/ou par un Opérateur de Compétences.
- Cette formation ne bénéficie pas de prise en charge du Conseil Régional Grand Est ni de la Région Bourgogne Franche Comté.
- Frais d'inscription : **37,50€** à la charge du participant quel que soit le mode de financement sollicité.

Modalités de sélection des demandeurs le cas échéant :

- Envoi au plus tard 20 jours avant le début de session du devis validé et du bulletin de pré-inscription complété.

Délais d'accès à l'action :

- Cette formation ouvrira à partir de 4 inscrits confirmés 15 jours avant le premier jour de la session.

Accueil et accès des personnes en situation de handicap :

- Un référent handicap Linda CUYERS (03 25 41 64 00 ; cfa.aube@educagri.fr)
- Accessibilité de nos 3 sites aux personnes à mobilité réduite (plan sur <https://campusterresdelaube.fr/>)

Dispositif d'évaluation de l'action :

- Enquête de satisfaction & autoévaluation et tour de table en fin de formation.

La personne ou fonction à contacter :

- Anaïs MORALES coordinatrice – tel : 03-25-40-12-50 – cfppa.crogny@educagri.fr